

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2010.

L'an deux mil dix et le vingt-six février à dix-huit heures le Conseil Municipal de la commune d'Aspremont, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques FRANCOU, le maire.

Présents : MM. CHAGNARD Patrick, BLANCHARD Gilles, ESCANDE Jean-Philippe, PHILIP Frédéric, TANGUY Xavier, Mme DERR Nicole.

Absents : Mme PALPANT Clara, M. BIGLIA Jean-Pierre, M. PUGNET Alain (pouvoir donné à M. FRANCOU Jacques) et M. IMBERT Christian (pouvoir donné à M. CHAGNARD Patrick).

Secrétaire de séance : M. CHAGNARD Patrick.

Compte rendu de la dernière séance : Approuvé et signé.

Acquisition d'un tracteur : validation de la commission des finances + nouveau plan de financement (réserve parlementaire du sénateur) :

L'appel d'offre pour l'achat d'un tracteur a été lancé en janvier 2010 et la commission s'est réunie le 15 février pour procéder à l'ouverture des plis et à l'étude des offres. L'ensemble des 7 candidatures réceptionnées proposait des offres supérieures aux crédits budgétaires prévus au marché. De ce fait la commune ne pouvant pas financer cette acquisition, il est décidé de déclarer cet appel d'offre infructueux.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité

Le plan de financement devant être réajusté, il est proposé de solliciter le Conseil Régional P.A.C.A. ainsi que le sénateur qui peut allouer des fonds parlementaires.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité

Diagnostic des Dignes de classe C : groupement de commandes avec assistance du SMIGIBA :

Il est devenu obligatoire pour les communes concernées de réaliser le diagnostic de leurs digues de classe C et D. L'étude coûte entre 15 000 et 20 000 € le Km et peut être financée entre 70 et 80 %. Le S.M.I.G.I.B.A. propose de rapprocher les moyens entre les communes du bassin versant du Buëch en groupant les commandes pour limiter les coûts de ce diagnostic.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Convention ATESAT (renouvellement) :

La convention existante concernant l'assistance technique dans le domaine de la Voirie, de l'aménagement et de l'habitat fournie par les services de l'État a expiré au 31 décembre 2009. Les services de l'Équipement proposent de la renouveler tacitement jusqu'en 2012.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Marché d'études, diagnostic et schéma directeur des réseaux d'eau potable et de l'assainissement : Avenant avec la Sté COMES :

Les études sont en cours mais la tranche conditionnelle concernant la recherche d'une nouvelle ressource en eau prévu dans le cahier des charges n'avait pas été comptabilisée dans le marché initial. Celle-ci s'élève à 4 672 € H.T. et doit être passée par avenant.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Personnel communal : création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe (avancement de grade de l'agent titulaire) et suppression de l'ancien poste + création d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet à partir du mois d'avril 2010 avec suppression des 2 postes à temps non complets :

Le maire informe l'assemblée que la secrétaire titulaire, après avoir passé un examen professionnel en candidat interne, a reçu sa notification de réussite le 22 décembre 2009 pour accéder au grade d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe. Pour valider cet avancement de grade le conseil municipal doit supprimer le poste actuel d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe et créer un poste adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Concernant le personnel technique, il est proposé de regrouper les deux postes d'adjoints techniques territoriaux de 2^{ème} classe à temps non complets en un seul à temps complet à partir du 5 avril. L'employé assurera les travaux municipaux qui lui incombent ainsi que l'entretien des locaux communaux.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Choix de la durée d'amortissement des frais d'insertion engagés en 2003 et 2005 pour le projet du Pôle communal :

Ce projet ayant été abandonné, à la demande du receveur municipal, il est nécessaire d'amortir les frais de publication qui ont été réalisés. D'un montant de 1 734,48 €, il est proposé de les amortir sur un an.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2010 (suite)

Convention de déneigement :

La saison d'hiver a été particulièrement rigoureuse avec un enneigement exceptionnel et le déneigement des voies communales a été parfois difficile. Certains administrés s'en sont plaints par écrit et d'autres se sont retrouvés bloqués par les congères. MM. ESCANDE et BLANCHARD soulignent la mauvaise coordination dans l'organisation du service. M. ESCANDE se propose de remplacer l'employé communal qui assurera probablement ce service pendant la prochaine saison hivernale en cas de besoin ou d'indisponibilité. Pour être opérationnel, l'employé communal devra obtenir le permis poids lourd ainsi qu'un CACES spécifique pour conduire ce type d'engin sur les routes ouvertes à la circulation.

Cette année le matériel loué par la commune n'était pas suffisamment adapté (manque d'équipement en chaînes). Le maire félicite M. Christian IMBERT pour la qualité de son travail compte tenu de l'année exceptionnelle d'enneigement. Pour son temps passé sur les chemins communaux pendant la saison hivernale, il est proposé de lui attribuer la somme forfaitaire de 2000 € d'indemnisation par convention.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération de principe pour autoriser le maire à signer une convention avec les associations de pêche et de chasse dans le cadre des mesures compensatoires à l'implantation du projet de la centrale solaire photovoltaïque :

Si la centrale solaire photovoltaïque doit se réaliser, le maire souhaite passer une convention de principe avec les associations de pêche et de chasse pour leur verser une indemnisation à titre compensatoire. Le conseil souhaite que l'éventuelle enveloppe de subvention soit distribuée à l'ensemble des associations et pense qu'il est trop tôt pour passer une convention avec telle ou telle association.

Organisation du tour de garde des élections régionales les 14 et 21 mars 2010 :

Les tranches horaires de tenue du bureau de vote sont réparties entre les élus afin d'assurer la permanence entre 8 h et 18 h pour les deux tours des élections régionales.

Questions diverses :

Voirie : De l'enrobé à froid devra être acheté afin de pouvoir combler les trous et réparer les chemins abîmés par les intempéries de l'hiver. Par ailleurs le pont de Thuoux à besoin d'être équipé de garde-corps afin d'en sécuriser les abords. Le conseil municipal émet le vœu d'obtenir une aide exceptionnelle auprès du Conseil Général pour effectuer ces travaux.

Tombes pour les indigents : Ce point sera débattu lors du prochain conseil municipal.

Eau potable : Une fuite importante s'est produite dans le village le mardi 23 février 2010 et a été réparée dans les meilleurs délais. Dans le cadre du schéma directeur des réseaux d'eau, le bureau d'études chargé des diagnostics sera sollicité afin d'apporter des solutions au problème récurrent de manque d'eau au hameau de Hauteville.

Rétrocession d'un chemin privé dans le domaine public : Le maire est d'accord sur le principe mais s'interroge sur la prise en charge des frais de géomètres et de notaire, même si la transaction doit se faire pour l'euro symbolique.

Lignes électriques : Un projet d'enfouissement de la ligne électrique du quartier Chapon a été retenu par la Fédération Départementale d'Electrification. A cette occasion l'éclairage public sera amélioré sur ce secteur. Une réunion a eu lieu sur le terrain afin d'en étudier le tracé et repérer les passages les plus appropriés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.